

entre la Direction du ministère des Postes et les employés sont coupés depuis trop longtemps pour des raisons qu'on ignore.

Monsieur l'Orateur, il serait non seulement opportun, mais également important, à notre avis, que ce ministère songe à mettre sur pied un service efficace dirigé par des experts en relations sociales et en information. Ce service pourrait fonctionner selon le procédé bien connu et efficace de l'«animation sociale» chez les employés du ministère et ceux de la Direction.

Dans le monde du travail, monsieur l'Orateur, ce qui nous saute aux yeux tous les jours, ce sont les conflits qui opposent travailleurs et employeurs. Plusieurs faits illustrent combien sont détériorées les relations harmonieuses entre les parties en cause.

A ce sujet, le ministère devrait donner l'exemple et ouvrir la voie à des relations plus harmonieuses, en permettant à l'employé d'être plus qu'un numéro ou un esclave et, à l'employeur d'être plus humain.

• (2.20 p.m.)

De plus, les conditions de travail, les normes de travail, le salaire, les contrats de travail devraient faire l'objet de discussions libres, sous la direction d'un service spécialisé en animation sociale qui pourrait avoir pour mission de favoriser au maximum l'établissement de relations harmonieuses entre employeur et employés, tout en donnant aux employés une information complète, objective et honnête qui leur permette de comprendre davantage leurs propres conditions de travail et de mieux s'entendre entre eux.

Il est inacceptable, monsieur l'Orateur, que la situation que nous connaissons présentement se produise, quand il existe toutes sortes de moyens de communications sociales à notre disposition. Celui qui est le plus responsable de cette situation de fait, c'est bien le ministère des Postes, qui continue de s'administrer selon de vieux concepts administratifs qui veulent qu'il y ait le moins de contacts humains possible entre l'employeur et l'employé et, voire même, le moins de discussions possible.

A mon sens, ces concepts administratifs sont dépassés et le ministère serait certes bien vu s'il tentait d'innover dans le domaine de l'information et du dialogue avec ses employés. L'honorable ministre veut nous dire aujourd'hui qu'il n'existe vraiment pas de menace de grève ou d'arrêt de travail, mais nous demeurons convaincus de l'existence de ce danger. Actuellement, les réunions des employés des Postes se multiplient, et avec raison.

Monsieur l'Orateur, nous espérons que le ministre prendra les mesures qui s'imposent en vue d'éviter un nouvel affrontement, car si

nous nous en tenons à la déclaration évasive qu'il vient de faire, nous pouvons encore nous demander quelles mesures concrètes il entend prendre.

[Traduction]

INSTRUMENTS STATUTAIRES

ADOPTION DU SECOND RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) propose l'adoption du second rapport du comité spécial des instruments statutaires, présenté à la Chambre le vendredi 14 février 1969.

(La motion est adoptée.)

LA LOI CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MESURE CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LES ATTRIBUTIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE, ETC.

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du secrétaire d'État) propose que le bill n° C-171, concernant la Bibliothèque nationale, soit lu une première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATIONS VISANT CERTAINES DÉFINITIONS ET CERTAINS POUVOIRS

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le bill n° C-172, modifiant la loi sur l'administration financière, soit lu une première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Une voix: A la prochaine séance de la Chambre.

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

AUTORISATION DE CRÉER UN MINISTÈRE DES PÊCHERIES ET FORÊTS ET AUTRES MINISTÈRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose que le bill C-173, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)